

Les paradis fiscaux dans le monde

E. Chambost récidive avec un guide permettant d'échapper aux prélèvements en toute légalité et «tranquillité».

Sylvie Passelaigue Merle

En 1970, 5% des flux financiers internationaux transitaient par les paradis fiscaux contre 50% en 1996. Les voyageurs fiscaux connaissent déjà Andorre, les Bahamas, les Bermudes, Gibraltar, Jersey, le Liechtenstein, Monaco ou Panama. Ils pratiquent sans doute moins Alderney, Anguilla, Antigua, Bahrein, Campione d'Italia, Cayman, Chypre, Costa Rica, Hong Kong, les Iles Vierges britanniques, Labuan, l'Ile de Man ou Nauru, Sark et les Iles Turks et Caïcos. Sans parler du canton de Vaud dont l'auteur s'est fait l'éloge dans un précédent ouvrage, mais qui ne permettait pas les comparaisons. Il y a en effet les paradis fiscaux qui «valent le voyage», ceux où le «voyageur peut passer» (Athos, La Barbade, Ingouchétie, les Iles

Marshall, Nevis, Niue, etc...), les paradis fiscaux «pratiques» qui méritent tout de même d'être utilisés (Autriche, Danemark, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Israël, etc), les paradis fiscaux enfin que l'on peut ou doit, et quelquefois absolument éviter. Les voyageurs fiscaux agiront selon.

PRIX DU PASSEPORT PROHIBITIF

L'avocat établi à Pully-Lausanne propose dans cette nouvelle édition entièrement refondue la découverte des personnes morales «masquées» et le système d'utilisation des holdings privées, et donne la dernière tendance: ici, le passeport peut être devenu prohibitif, tandis que l'impôt sur le capital s'avère là être un faux «grand méchant loup». Entre «démence fiscale» et «sagesse paradisienne», cette dernière édition rappelle encore une fois que les «décideurs ne sont pas les payeurs».

Le lexique remis à jour n'est pas à l'abri des évolutions, ne serait-ce que pour les abréviations. La

science a son langage et la définition du vocabulaire utilisé a son importance afin de comprendre pourquoi et comment survivent les grands paradis fiscaux: ne pas confondre paradis fiscal et paradis bancaire!

FRAUDE ILLICITE

S'appuyant sur un rapport de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) sur l'évasion et la fraude fiscale internationales, précisant que l'évasion fiscale a été reconnue licite par la plupart des juridictions suprêmes des pays évolués, on découvre ainsi comment un pays comme le Canada aujourd'hui devient la patrie tant des droits de l'homme que celle du contribuable. Ne pas confondre une nouvelle fois le caractère licite du paradis fiscal, et celui totalement illicite de la fraude fiscale.

On découvre alors que dans certains cas le secret bancaire cesse d'être un avantage. La méthode du guide est essentielle pour mettre en balance les avantages et les incon-

venients des paradis fiscaux: certains facteurs particuliers permettent de faire sa sélection, mais les facteurs spécifiques ne sont pas non plus négligeables: choix par la sélection, choix par la méthode de séparation des risques, paradis fis-

caux des personnes physiques, paradis fiscaux des personnes morales. Que le bal commence!

Guide Chambost des paradis fiscaux, Editions Phéromones 1996, 6^e édition (1^{ère} édition 1977), 260 CHF, 667 pages.